

Lundi 2 mars 2020

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 2 mars deux mille vingt (2020), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Julie Bibeau	Siège no. 3
Murielle L. Lessard	Siège no. 4
Denis Bergeron	Siège no. 5
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

064-03-20

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2020.
3. Correspondance :
AUCUNE CORRESPONDANCE

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses de février 2020
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 29 février 2020.
- 3) Cité Machineries : Achat d'un souffleur.
- 4) Société canadienne du cancer : Mois de la jonquille.
- 5) Contrats municipaux 2019.
- 6) 103,1 FM : Soirée Casino 103,1.
- 7) MRC de Maskinongé : Programme PSPS.
- 8) Transport Adapté : Assemblées générales annuelles.
- 9) Avis de motion
- 10) Adoption du dépôt du projet de règlement 294-20.
- 11) Adoption du second projet de règlement numéro 293-20.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 1) Service Incendie : Feuilles de visite.

7. TRANSPORT/VOIRIE

- 1) Redevance 2019 pour Saint-Paulin.

- 2) Canadien National : Rapport sur la rencontre avec l'ingénieur.

8. URBANISME

AUCUN DOSSIER

9. ENVIRONNEMENT

1) Mai, mois de l'arbre et des forêts.

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

1) Bibliothèque : Livre perdu.

11) AFFAIRES NOUVELLES :

1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

065-03-20 Approbation du procès-verbal du 3 février 2020.

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 février 2020.

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 3 février 2020 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Correspondance

AUCUNE CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

066-03-20 Adoption des dépenses de février 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les écritures numéros 202000055 à 202000103 inclusivement totalisant un montant de 67 537,58 \$ et les salaires de février telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

067-03-20 Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 29 février 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 29 février 2020.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

068-03-20 Cité Machineries : Achat d'un souffleur.

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont entérine l'achat d'un souffleur Arien pour le déblaiement de la rampe pour handicapés au montant de 2 327,09 \$ incluant les taxes et accepte la dépense.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

069-03-20 Société canadienne du cancer : Mois de la jonquille.

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Doris Jetté,
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Murielle L. Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

070-03-20

Contrats municipaux 2019.

Considérant que selon l'article 938.1.2 du Code Municipal la municipalité doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du rapport de contrats municipaux 2019. Ledit rapport sera déposé sur le site Internet de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

- 071-03-20** **103,1 FM : Soirée Casino 103,1.**
Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance de la demande de contribution et de participation du 103.1 pour le Casino qui se tiendra le 29 mai 2020. D'autre part, le conseil fera l'achat d'une paire de billets au montant de 139,16 \$ et mandate madame Barbara Paillé, mairesse, accompagné de madame Julie Bibeau à participer à l'activité.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 072-03-20** **MRC de Maskinongé : Programme PSPS.**
Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du projet PSPS "halte vélo et piétonnière" préparé par madame Barbara Paillé et accepte le dépôt du projet auprès de la MRC de Maskinongé.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 073-03-20** **Transport Adapté : Assemblées générales annuelles.**
Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de l'avis de convocation du Transport Adapté pour leurs assemblées générales annuelles de APHCM Inc. et TACM Inc. qui auront lieu mercredi le 18 mars 2020. D'autre part, le Conseil ne donne pas suite et laisse à la discrétion de chaque membre du conseil d'y assister.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 074-03-20** **Avis de motion** est donné par Monsieur le conseiller Georges Lysight qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, un règlement précédé d'un projet de règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement et plus précisément d'un programme d'aide financière destiné aux propriétaires de résidences isolées existantes pour réaliser des travaux de mise aux normes des installations sanitaires desservant leur propriété.
- 075-03-20** **Adoption du dépôt du projet de règlement 294-20.**
Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight et résolu que le conseil municipal de de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte le dépôt du projet de règlement 294-20 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement et plus précisément d'un programme d'aide financière destiné aux propriétaires de résidences isolées existantes pour réaliser des travaux de mise aux normes des installations sanitaires desservant leur propriété.
La mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.
- 076-03-20** **Adoption du second projet de règlement numéro 293-20.**
ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur sur le territoire de la MRC de Maskinongé depuis le 12 novembre 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal a modifié son règlement de zonage pour le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, avec le règlement 291-19 en novembre 2019, et que deux erreurs se sont introduites dans les modifications apportées;

ATTENDU QUE le projet de règlement vise à corriger les deux erreurs encourues suite à la modification du règlement de zonage, par le règlement 291-19 ;

ATTENDU QUE l'erreur dans la numérotation de deux grilles de spécifications pourrait nuire à l'application du règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'erreur au plan de zonage 2B, Zonage du périmètre urbain, pourrait causer des préjudices à des citoyens de Saint-Angèle-de-Prémont;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture du projet règlement a été donné conformément à la loi lors de la séance du 3 février 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par la résolution numéro 046-02-20 lors de la séance du 3 février 2020;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1)*, le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 24 février 2020, au cours de laquelle le premier projet de règlement a été présenté et discuté avec la population;

ATTENDU QU'aucune demande de modification du premier projet de règlement n'a été formulé par la population;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le présent second projet de règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, **appuyé par** Madame la conseillère Julie Bibeau,

et résolu que le second projet de règlement numéro 293-20 modifiant le règlement de zonage numéro 276-16, soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

077-03-20 **Service Incendie : Feuilles de visite.**

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT/VOIRIE

078-03-20 **Redevance 2019 pour Saint-Paulin.**

Considérant que la redevance sur les Carrières et Sablières pour l'année 2019 devant être versée à la municipalité de Saint-Paulin s'élève à 9 866,56 \$;

Considérant que son versement doit être autorisé par le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont verse à la municipalité de Saint-Paulin la redevance sur les carrières et sablières, la somme de 9 866,56 \$ pour l'année 2019.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

079-03-20 Canadien National : Rapport sur la rencontre avec l'ingénieur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont reporte le présent point à une séance ultérieure.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

080-03-20 Mai, mois de l'arbre et des forêts.

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont participe à la distribution des arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts organisé par l'Association forestière de la Vallée St-Maurice. Monsieur le conseiller Georges Lysight est mandaté pour commander et distribuer les différentes sortes d'arbres. La distribution se fera le 16 mai 2020 ou selon le calendrier de l'association.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

081-03-20 Bibliothèque : Livre perdu.

Considérant qu'un livre de la bibliothèque a été perdu par un membre en 2018;

Considérant que le coût du livre au montant de 29,82\$ a dû être remboursé à Réseau Biblio;

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'envoyer une facture à la personne qui a perdu le livre.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES NOUVELLES

082-03-20 Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

083-03-20 Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Julie Bibeau appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h35.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 2 mars 2020.

Jean Charland, g.m.a.
Directeur général &
Secrétaire-trésorier